

## La Roche sur Yon : Résister à la chronique d'une mort annoncée

Une réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise a eu lieu le 22 février dernier. L'entreprise a présenté aux élus une analyse du marché en pneumatiques poids lourd et de la situation de l'usine de La Roche sur Yon qui la conduit à remettre à plat de l'accord de compétitivité conclu avec les syndicats CFE-CGC et SUD il y a 2 ans.

Les ventes sont en baisse en Europe : Michelin perd des parts de marché, et celui-ci se décale du premium vers le tiers 2 et le tiers 3, avec une forte augmentation des ventes de pneumatiques chinois. Les exportations de Michelin vers d'autres marchés mondiaux (Amérique du Nord et Asie) sont également attendues en forte baisse.

Dans le même temps, l'usine peine à atteindre ses objectifs, dans un contexte d'extrême difficulté à conduire simultanément un projet de transformation des capacités de production installées et une croissance ambitieuse de la production. Enfin, le recrutement s'avère compliqué du fait de la dégradation de l'attractivité de Michelin dans un bassin d'emploi très dynamique.

La CFE-CGC constate que ce projet diverge des engagements solennels pris par M. Jean Dominique Sénard auprès du gouvernement, des médias et des élus du personnel en 2013, à l'occasion – déjà – de la fermeture de l'usine de Joué les Tours :

- L'investissement de capacité est limité à 48M€, très loin des 100M€ promis.
- La capacité de production annuelle plafonnera pendant 2 ans au moins à 850 000 pneus, très loin des 1,6 millions prévus. Les investissements de capacité seront stoppés.
- Les objectifs fixés pour fin 2019 ne pourront être atteints qu'au prix d'une forte réduction d'effectif.

La CFE-CGC note également, comme l'entreprise l'a dit maintes fois d'ailleurs, qu'une usine généraliste disposant d'une capacité de production inférieure à 100 000 de tonnes (soit 1,1 million d'enveloppes dans le cas de La Roche sur Yon) n'est pas viable. C'est d'autant plus vrai que l'usine de La Roche sur Yon est en concurrence interne avec des usines européennes dont certaines ont déjà 3 fois sa capacité de production actuelle, et dans lesquelles seront reportés les investissements prévus et non installés à La Roche sur Yon.

Dans ces conditions, la CFE-CGC accepte de négocier un nouvel accord de compétitivité destiné à permettre à l'usine, à l'horizon fin 2019, de retrouver une performance économique satisfaisante dans un contexte de production de 850 000 pneus par an. Nous rechercherons avec la direction du site tous les moyens socialement acceptables pour atteindre les objectifs fixés et ferons des propositions constructives.

Cependant, la CFE-CGC demande un Accord assorti d'un volet d'engagement de l'entreprise à augmenter la production dès 2020 en cohérence avec les engagements pris en 2013. Cet engagement conditionne notre signature d'un accord car les perspectives de production actuelles, même en cas d'atteinte des objectifs 2019, placeraient l'usine dans une situation critique et rapidement dangereuse pour sa survie.

La CFE-CGC attire l'attention des pouvoirs publics sur l'enjeu, qui dépasse largement l'avenir des salariés de La Roche sur Yon. La fermeture éventuelle de l'usine de La Roche sur Yon aurait des conséquences négatives sur plusieurs usines françaises qui sont ses fournisseurs de matières premières : Vannes (cables métalliques), Joué les Tours (tissus textiles), Montceau les Mines (tissus métalliques) et Cholet (mélanges). Négatives au point de

d'engager le pronostic vital d'une activité (Montceau les Mines et Cholet) ou d'un établissement complet (Vannes et Joué les Tours).

La CFE-CGC appelle l'entreprise à une forme de responsabilité citoyenne : après la fermeture de l'activité poids lourd à Poitiers en 2009, puis de Joué les Tours en 2013, la fermeture éventuelle de La Roche sur Yon conduirait à une situation où plus aucun pneu poids lourd Michelin ne serait produit en France, avec pour conséquence la suppression de plusieurs milliers d'emplois sur les 5 usines concernées.

## Election au conseil de surveillance des fonds du Plan d'Epargne Entreprise

Vous êtes appelés à désigner les représentants salariés au conseil de surveillance des fonds du plan d'épargne entreprise (PEE). L'élection aura lieu par vote électronique du 19 au 29 mars 2018. Les représentants seront élus pour 4 ans.

Plusieurs élus CFE-CGC vous proposent de vous représenter :

Fonds	BIB monétaire	BIB prudence	BIB équilibre	BIB dynamique	BIB primauté
Candidats	Dominique Croso Michel Desormière Denis Paccard	Dominique Bourgois Dominique Croso Michel Desormière Denis Paccard Pierre Turlonias	Dominique Bourgois Dominique Croso Denis Paccard Pierre Turlonias	Dominique Croso Stephane Kielich Denis Paccard	Dominique Croso Michel Desormière Denis Paccard

Nous vous invitons à faire confiance à vos élus qui démontrent au quotidien leur engagement au service des salariés, et leur capacité à exercer avec compétence, indépendance, courage, et sens des responsabilités leur mandat de représentant des salariés.